



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2023

Le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni à la Douëra, sous la présidence de Malika TRANCHINA, vice-Présidente du C.C.A.S., le 12 avril 2023 à 18h00.

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : Malika TRANCHINA, Catherine CHOTEAU-LESNES, Josette MANGIN, Jean-Pierre ROUILLON, Agnès JOHN, Michèle BONNENTIEN, Claire FLORENTIN-POIZOT, Pierre BIYELA, Corinne MARCHAL-TARNUS, Paul LEMAIRE

Membres absents - excusés : Bertrand KLING, Josette COTTIN, Bruno ROSTAING

Procurations : Nélia WALKOWIAK procuration à Malika TRANCHINA,
Christelle THOMAS procuration à Jean-Pierre ROUILLON

Votants : 9 + 2 procurations = 11

Date de convocation : 06 avril 2023

Secrétaire de séance :

Josette MANGIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration du C.C.A.S.
- 2- Aides alimentaires de Mars 2023
- 3- Aides financières
- 4- Présentation du Budget primitif du CCAS 2023
- 5- Avenant à la convention : changement de dispositif (passage de XBUS à XACTES) pour la transmission par voie électronique des actes de la collectivité.
- 6- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 06 mars 2023

Adopté à l'unanimité

2- Aides alimentaires de mars 2023

925 € (10 familles soit 23 personnes)

Adopté à l'unanimité

3- Aides financières

1 – Dossier

Demande d'aide de 350 € pour participation au paiement d'un loyer, à verser à Batigère

Montant de l'aide octroyée : 350 €

Adopté à l'unanimité

2 – Dossier

Demande d'aide de 195.28 € pour participation au paiement d'un loyer, à verser à Quadral Immobilier - Metz

Montant de l'aide octroyée : 195.28 €

Adopté à l'unanimité

3 – Dossier

Demande d'aide de 296.85€ pour règlement d'une facture d'eau, à verser sur le compte de la Métropole du Grand Nancy.

Montant de l'aide octroyée : 296.85 €

Adopté à l'unanimité

4- Dossier

Demande d'aide de 40 € pour participation au paiement d'un loyer, à verser au bailleur de monsieur.

Montant de l'aide octroyée : 40 €

Adopté à l'unanimité

5- Dossier

Demande d'aide de 250 € pour participation au paiement d'un loyer, à verser à Batigère

Montant de l'aide octroyée : 250 €

Adopté à l'unanimité

6- Dossier

Demande d'aide de 300 € pour règlement de deux factures de restauration scolaire à verser sur le compte de la Trésorerie Municipale de Saint-Max

Montant de l'aide octroyée : 537€

Adopté à l'unanimité

4- Budget primitif du CCAS 2023

EXPOSE DES MOTIFS

Les collectivités territoriales et leurs groupements adoptent chaque année leur budget avant le 15 avril. Un débat sur les orientations budgétaires est organisé en leur sein, dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif. Le CCAS de Malzéville a organisé ce débat, sur la base de la présentation d'un rapport, le 06 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du CCAS de Malzéville s'équilibre en dépenses et en recettes à 191 970.64 € dont :

- 184 698.47 € en section de fonctionnement
- 7 272.17 € en section d'investissement

Il est demandé au conseil d'administration du CCAS d'approuver le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

5- Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

EXPOSE DES MOTIFS

Vu la délibération du 28 mai 2009 validant le principe de la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité et autorisant le maire à signer la convention correspondante,

Vu la délibération du 20 décembre 2012 autorisant le maire à signer l'avenant 1 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et nommant le tiers de confiance « SRCI » et l'avenant 2 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité pour les actes budgétaires,

Vu la délibération du 17 octobre 2022 décidant d'adhérer à la société publique SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation,

Vu la délibération du 12 décembre 2022 décidant de l'adhésion de la commune à Meurthe-et-Moselle Développement 54 nécessaire à l'adhésion à la SPL-Xdemat en vue de bénéficier de la globalité des services de la société,

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité puisque l'opérateur de transmission est désormais la SPL-Sdemat – 21 rue Charles Gros à TROYES - avec un dispositif homologué par le ministère de l'intérieur le 17/10/2019 et identifié : tdt.spl.sdemat.fr,

Considérant qu'il y a lieu de signer l'avenant 3 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité,

Historique :

La ville de Malzéville a signé une convention avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle le 3 juillet 2009 pour effectuer, par voie électronique, la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité via la plate-forme CDC FAST, solution retenue par le Grand Nancy.

Le marché avec la plate-forme CDC FAST est arrivé à échéance en décembre 2012.

C'est le tiers de confiance « SRCI » qui a été retenu à, partir de 2013 pour l'envoi dématérialisé des actes soumis au contrôle de légalité et la convention initiale a été modifiée en ce sens par l'avenant 1 (délibération du 20 décembre 2012).

De la même manière, l'avenant 2 à la convention initiale a permis de valider la télétransmission des documents budgétaires (délibération du 20 décembre 2012).

La commune a décidé d'adhérer à la SPL-Xdemat par délibération du 17 octobre 2022. De ce fait, un nouvel avenant n° 3 doit être signé avec la préfecture pour valider la SPL-Sdemat comme nouvel opérateur de confiance pour l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité

Adopté à l'unanimité

6- Questions diverses

- Point sur les pass 10
Mars 2023 : 77€ (5 foyers soit 5 personnes)
- Repas des ainés
- Bons d'achats seniors
- Voyages des ainées à la Grande Motte
- Partenariat avec l'EHPAD
- Bilan conférence handicap « Vivre ensemble avec nos différences »
- Pop'up emploi

Adopté à l'unanimité

Prochaine date du Conseil d'Administration du C.C.A.S. : 31/05/23 à 18h00

La vice-présidente remercie les membres du conseil et clôt la séance à 19 heures 30.

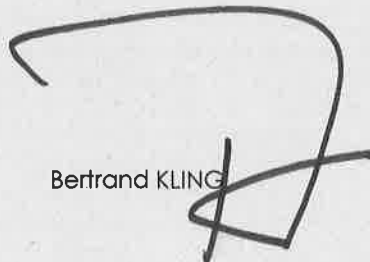
Secrétaire de séance,



Josette MANGIN



Le Président,



Bertrand KLING